



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023-141

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2023

# Sommaire

## **DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises ( SRPE)**

R32-2023-04-19-00018 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DAVID FACON.odt (5 pages)	Page 3
R32-2023-04-19-00020 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU CHEMIN D'HESDIN (4 pages)	Page 9
R32-2023-04-19-00021 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU VAL A DENTS.odt (5 pages)	Page 14
R32-2023-04-19-00023 - Contrôle des structures - Rescrit - EARL WALLE HOLUIGUE.odt (5 pages)	Page 20
R32-2023-04-19-00024 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC DES PIERRES BLANCHES.odt (3 pages)	Page 26
R32-2023-04-19-00025 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC LE PETIT HESMOND.odt (8 pages)	Page 30
R32-2023-04-19-00026 - Contrôle des structures - Rescrit - GAEC NICOLAS ROGER.odt (5 pages)	Page 39
R32-2023-04-19-00027 - Contrôle des structures - Rescrit - SEBERT Guislain.odt (3 pages)	Page 45
R32-2023-04-19-00028 - Contrôle des structures - Rescrit - SENECHAL Thérèse.odt (3 pages)	Page 49

DRAAF

R32-2023-04-19-00018

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DAVID  
FACON.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises

Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23110  
Réf. DRAAF : 74

EARL DAVID FACON

Madame, Monsieur FACON Brigitte et David  
36 rue d'Arras  
62530 GOUY SERVINS

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 20/03/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de l'exploitation individuelle de Monsieur FACON David en EARL DAVID FACON à périmètre constant et en l'installation de Madame FACON Brigitte au sein de l'EARL DAVID FACON sans apport de superficie supplémentaire.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- Madame FACON Brigitte remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame FACON Brigitte est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**

**n°62-23110**

**EARL DAVID FACON** représentée par **Madame FACON Brigitte et Monsieur FACON David** demeurant à **GOUY SERVINS** a déposé un rescrit pour 84 ha 48 a 93 ca

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
ABLAIN SAINT NAZAIRE	ZE46	5 ha 15 a 70 ca
GOUY SERVINS	ZA33	1 ha 30 a 40 ca
ABLAIN SAINT NAZAIRE	ZE06	1 ha 87 a 30 ca
GOUY SERVINS	ZA57	2 ha 12 a 80 ca
GOUY SERVINS	ZB99	2 ha 62 a 30 ca
GOUY SERVINS	ZB102	0 ha 20 a 38 ca
GOUY SERVINS	ZB105	0 ha 06 a 47 ca
GOUY SERVINS	AB366	0 ha 07 a 37 ca
GOUY SERVINS	AB365	0 ha 02 a 85 ca
GOUY SERVINS	ZA52	1 ha 48 a 00 ca
GOUY SERVINS	ZB38	3 ha 89 a 40 ca
SERVINS	ZA86	0 ha 12 a 30 ca
SERVINS	ZE12	0 ha 84 a 10 ca
GOUY SERVINS	ZA53	1 ha 55 a 20 ca
GOUY SERVINS	ZA54	1 ha 93 a 60 ca
GOUY SERVINS	ZA55	3 ha 27 a 30 ca
GOUY SERVINS	ZB15	1 ha 52 a 50 ca
SERVINS	AE12	1 ha 39 a 00 ca
SERVINS	ZA7	3 ha 87 a 40 ca
SERVINS	ZA25	0 ha 73 a 40 ca
GOUY SERVINS	ZB100	0 ha 22 a 35 ca
GOUY SERVINS	AB364	0 ha 10 a 22 ca
GOUY SERVINS	ZB104	0 ha 05 a 29 ca
GOUY SERVINS	ZB101	0 ha 16 a 01 ca
SERVINS	AE11	0 ha 11 a 23 ca
GOUY SERVINS	ZB103	0 ha 00 a 07 ca
GOUY SERVINS	AB87	0 ha 07 a 59 ca
GOUY SERVINS	AB91	0 ha 20 a 14 ca
GOUY SERVINS	ZB107	0 ha 06 a 47 ca
ACQ	ZC136	2 ha 49 a 91 ca
ACQ	ZC119	0 ha 70 a 59 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
 518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
 courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
MONT SAINT ELOI	ZO42	1 ha 32 a 98 ca
MONT SAINT ELOI	ZO55	1 ha 09 a 51 ca
ESTREE CAUCHY	ZB95	0 ha 22 a 95 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	C136	0 ha 16 a 12 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	B121	0 ha 90 a 90 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	B123	0 ha 75 a 75 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	C84	0 ha 03 a 15 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	C199	0 ha 60 a 79 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	C226	1 ha 36 a 96 ca
GOUY SERVINS	ZA51	1 ha 82 a 20 ca
GOUY SERVINS	ZA58	1 ha 07 a 40 ca
GOUY SERVINS	ZA59	1 ha 76 a 60 ca
SERVINS	ZA27	0 ha 70 a 90 ca
SERVINS	ZA28	0 ha 81 a 30 ca
ABLAIN SAINT NAZAIRE	ZE07	4 ha 33 a 30 ca
ABLAIN SAINT NAZAIRE	ZE08	0 ha 49 a 00 ca
GOUY SERVINS	ZC28	1 ha 68 a 10 ca
GOUY SERVINS	ZA114	0 ha 07 a 06 ca
FRESNICOURT LE DOLMEN	C137	0 ha 16 a 12 ca
SERVINS	ZA23	0 ha 55 a 20 ca
SERVINS	ZE15	1 ha 02 a 60 ca
GOUY SERVINS	ZB40	0 ha 06 a 70 ca
GOUY SERVINS	AB323	0 ha 01 a 34 ca
GOUY SERVINS	ZC35	0 ha 65 a 10 ca
SERVINS	ZD23	1 ha 57 a 10 ca
GOUY SERVINS	ZB11	0 ha 77 a 10 ca
GOUY SERVINS	ZB12	0 ha 34 a 20 ca
GOUY SERVINS	ZB13	0 ha 11 a 80 ca
GOUY SERVINS	ZC34	0 ha 26 a 00 ca
GOUY SERVINS	ZA56	0 ha 53 a 00 ca
GOUY SERVINS	AB68	0 ha 13 a 43 ca
GOUY SERVINS	AB69	0 ha 16 a 13 ca
GOUY SERVINS	ZA60	10 ha 89 a 00 ca
GOUY SERVINS	ZA67	0 ha 17 a 31 ca
GOUY SERVINS	ZC24	1 ha 95 a 80 ca
GOUY SERVINS	ZC26	2 ha 90 a 00 ca
GOUY SERVINS	ZC27	0 ha 92 a 90 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
GOUY SERVINS	ZB14	0 ha 23 a 10 ca
GOUY SERVINS	ZC36	0 ha 96 a 60 ca
SERVINS	B590	1 ha 91 a 05 ca
SERVINS	ZA29	0 ha 83 a 60 ca
SERVINS	ZA26	0 ha 14 a 00 ca
BOUVIGNY BOYEFFLES	C46	0 ha 05 a 48 ca
BOUVIGNY BOYEFFLES	ZC84	0 ha 22 a 27 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-04-19-00020

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU  
CHEMIN D'HESDIN



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises**

**Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23088  
Réf. DRAAF : 55

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

EARL DU CHEMIN D'HESDIN

Madame, Monsieur, BAILLY Claudine et Lionel  
6 rue du Chemin d'Hesdin  
62310 AZINCOURT

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 27/02/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de l'exploitation individuelle de Monsieur BAILLY Lionel en EARL DU CHEMIN D'HESDIN à périmètre constant avec l'installation de Madame BAILLY Claudine.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 43 ha 50 a 83 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- Madame BAILLY Claudine remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame BAILLY Claudine n'est pas pluriactive.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23088**

**EARL DU CHEMIN D'HESDIN** représentée par **Madame BAILLY Claudine et Monsieur BAILLY Lionel** demeurant à **AZINCOURT** a déposé un rescrit pour 43 ha 50 a 83 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
AZINCOURT	C173	0 ha 41 a 80 ca
AZINCOURT	C241	1 ha 61 a 55 ca
AZINCOURT	C249	0 ha 53 a 55 ca
BEALENCOURT	C67	2 ha 21 a 00 ca
AZINCOURT	C261	0 ha 44 a 03 ca
PLANQUES	B166	0 ha 42 a 60 ca
AZINCOURT	C12	0 ha 43 a 45 ca
AZINCOURT	C250	1 ha 06 a 70 ca
AZINCOURT	C278	10 ha 45 a 70 ca
AZINCOURT	C279	1 ha 49 a 10 ca
AZINCOURT	C280	0 ha 52 a 70 ca
AZINCOURT	C281	0 ha 98 a 08 ca
AZINCOURT	C251	1 ha 07 a 20 ca
AZINCOURT	C119	1 ha 50 a 55 ca
AZINCOURT	C286	0 ha 56 a 09 ca
PLANQUES	B134	0 ha 69 a 72 ca
AZINCOURT	C256	1 ha 36 a 31 ca
AZINCOURT	C246	0 ha 64 a 00 ca
AZINCOURT	C277	1 ha 21 a 00 ca
AZINCOURT	B105	0 ha 52 a 62 ca
AZINCOURT	B151	1 ha 53 a 50 ca
AZINCOURT	B292	0 ha 96 a 49 ca
AZINCOURT	B68	0 ha 78 a 00 ca
AZINCOURT	B146	0 ha 26 a 50 ca
AZINCOURT	B149	0 ha 01 a 60 ca
AZINCOURT	B175	0 ha 25 a 50 ca
AZINCOURT	B189	0 ha 26 a 56 ca
AZINCOURT	B341	0 ha 02 a 50 ca
AZINCOURT	B342	0 ha 10 a 64 ca
AZINCOURT	C343	0 ha 39 a 62 ca
AZINCOURT	C385	0 ha 11 a 73 ca
AZINCOURT	C340	0 ha 39 a 62 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
AZINCOURT	C134	0 ha 08 a 12 ca
AZINCOURT	B155	0 ha 95 a 27 ca
AZINCOURT	B156	0 ha 33 a 10 ca
AZINCOURT	B196	0 ha 15 a 40 ca
AZINCOURT	C29	0 ha 36 a 15 ca
AZINCOURT	C123	0 ha 73 a 18 ca
AZINCOURT	C174	0 ha 42 a 20 ca
AZINCOURT	C257	1 ha 95 a 80 ca
BEALENCOURT	C21	4 ha 54 a 60 ca
PLANQUES	B132	0 ha 67 a 00 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-04-19-00021

Contrôle des structures - Rescrit - EARL DU VAL  
A DENTS.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

EARL DU VAL A DENTS

Monsieur FOURDINIER François-Xavier  
30 rue principale  
62990 MARENLA

Réf. :62-23130  
Réf. DRAAF : 70

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 17/03/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la transformation de l'exploitation individuelle de Monsieur FOURDINIER François-Xavier en l'EARL DU VAL A DENTS avec comme unique associé exploitant Monsieur FOURDINIER François-Xavier. Le parcellaire reste inchangé.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23130

**EARL DU VAL A DENTS** représentée par **Monsieur FOURDINIER François-Xavier** demeurant à **MARENLA** a déposé un rescrit pour 144 ha 74 a 00 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
MARENLA	ZC20	0 ha 66 a 00 ca
MARENLA	ZD16	0 ha 13 a 10 ca
MARENLA	ZD17	1 ha 59 a 70 ca
MARENLA	ZA9	1 ha 83 a 60 ca
MARENLA	ZA10	0 ha 39 a 30 ca
MARENLA	A366	1 ha 53 a 46 ca
MARENLA	B182	0 ha 34 a 50 ca
MARENLA	ZD12	5 ha 60 a 10 ca
MARENLA	ZI31	0 ha 33 a 70 ca
MARENLA	ZI32	8 ha 84 a 80 ca
MARENLA	ZD13	1 ha 29 a 00 ca
MARENLA	ZC10	2 ha 09 a 80 ca
MARENLA	ZI39	3 ha 06 a 80 ca
MARENLA	ZD14	1 ha 44 a 70 ca
MARENLA	ZK2	0 ha 84 a 00 ca
MARENLA	ZI9	2 ha 03 a 50 ca
MARENLA	ZE13	1 ha 27 a 20 ca
MARANT	B87	16 ha 92 a 21 ca
MARENLA	ZB49	7 ha 58 a 00 ca
MARENLA	ZH57	0 ha 79 a 80 ca
MARENLA	ZI10	2 ha 78 a 00 ca
MARENLA	ZI11	2 ha 13 a 70 ca
MARENLA	ZE9	1 ha 97 a 10 ca
MARENLA	ZE25	2 ha 11 a 60 ca
MARENLA	ZE27	11 ha 90 a 20 ca
MARENLA	ZH65	4 ha 64 a 30 ca
MARENLA	ZB63	2 ha 26 a 99 ca
MARENLA	B196	0 ha 28 a 80 ca
MARENLA	B197	1 ha 99 a 35 ca
MARENLA	ZA20	2 ha 24 a 90 ca
MARENLA	ZE18	0 ha 27 a 30 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
MARENLA	ZE47	0 ha 16 a 60 ca
MARENLA	D500	0 ha 35 a 51 ca
MARENLA	D502	0 ha 04 a 72 ca
MARENLA	ZB37	1 ha 80 a 69 ca
MARENLA	ZB41	1 ha 56 a 68 ca
MARENLA	ZB26	1 ha 30 a 40 ca
MARENLA	B133	0 ha 60 a 20 ca
MARENLA	B140	4 ha 39 a 00 ca
MARENLA	B142	1 ha 44 a 70 ca
MARENLA	B161	1 ha 42 a 75 ca
MARENLA	B174	0 ha 19 a 80 ca
MARENLA	B180	1 ha 71 a 40 ca
MARENLA	D43	0 ha 89 a 14 ca
MARENLA	D183	1 ha 60 a 40 ca
MARENLA	D185	0 ha 57 a 20 ca
MARENLA	D186	0 ha 96 a 15 ca
MARENLA	ZE1	0 ha 14 a 80 ca
MARENLA	D184	0 ha 47 a 80 ca
MARENLA	ZE39	2 ha 53 a 90 ca
AIX EN ISSART	ZH65	1 ha 81 a 70 ca
MARENLA	ZC7	4 ha 33 a 30 ca
MARENLA	ZD4	2 ha 01 a 50 ca
MARENLA	ZD31	15 ha 04 a 70 ca
MARENLA	ZD47	0 ha 79 a 40 ca
MARENLA	ZD49	0 ha 78 a 40 ca
MARENLA	D174	0 ha 93 a 20 ca
MARENLA	D157	3 ha 34 a 70 ca
MARENLA	D283	0 ha 52 a 22 ca
MARENLA	D377	0 ha 83 a 90 ca
MARENLA	D42	0 ha 23 a 55 ca
MARENLA	D176	0 ha 13 a 27 ca
MARENLA	ZC6	0 ha 49 a 90 ca

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

5/4

DRAAF

R32-2023-04-19-00023

Contrôle des structures - Rescrit - EARL WALLE  
HOLUIGUE.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

EARL WALLE HOLUIGUE

Monsieur WALLE Jérémie

1490 le moyen bois

62830 SAMER

Réf. :62-23077

Réf. DRAAF : 50

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 21/02/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant au retrait de deux associés de l'EARL WALLE HOLUIGUE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- l'opération consiste en la sortie de la société de deux associés exploitant (Madame Evelyne WALLE et Monsieur Daniel WALLE) et transfert de leurs parts sociales aux membres déjà présents dans la société ;
- l'EARL WALLE HOLUIGUE exploitera après opération une surface de 115,8937 ha, la société ne fait pas l'objet d'un agrandissement de surface ;
- le gérant, Monsieur Jérémie WALLE remplit la condition de capacité professionnelle.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie des communes sur lesquelles sont situées les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23077

EARL WALLE HOLUIGUE représentée par Monsieur WALLE Jérémy demeurant à SAMER a déposé un rescrit pour 115,8937 ha.

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	214	S	00026		AI	0018			04	P					12853
					AI	0019			03	P					07090
					AI	0020			01	P					22900
					AI	0022			03	P					18830
					AI	0044			01	P					50270
									* TOTAL DU COMPTE =						111943
62	214	S	00027	O	AE	0021			03	P					35145
					AE	0023			03	P					10676
					AE	0028			03	T					17590
					AE	0032			03	T					13206
					AE	0042			03	P					24037
					AH	0001			J	02	T				09180
					AH	0001			K	03	T				09180
					AH	0002				02	T				00620
					AH	0003			J	02	T				09365
					AH	0003			K	03	T				09365
					AH	0004				02	T				26510
									* TOTAL DU COMPTE =						164874
					* TOTAL COMMUNE DE CARLY										276817
62	483	P	00024	O	C	0018			01	T					17859
									* TOTAL DU COMPTE =						17859
62	483	W	00013		A	0026			J	02	T				17942

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

62	483 W 00013	A 0026	K 03 T		08971
			* TOTAL	DU COMPTE =	26913
			* TOTAL COMMUNE DE LACRES		44772
62	773 D 00534	D 0189	03 P		15938
		D 0196	02 P		14270
		D 0197	02 P		11165
		D 0200	02 P		18175
		D 0259	J 02 T		16256
		D 0259	K 03 T		16257
		D 0281	03 T		18553
			* TOTAL	DU COMPTE =	110614
62	773 G 00046	D 0191	02 P		14794
		D 0193	03 P		09971
			* TOTAL	DU COMPTE =	24765
62	773 P 00083	D 0275	02 T		23175
			* TOTAL	DU COMPTE =	23175
62	773 W 00014	D 0569	A 02 J		00375
			* TOTAL	DU COMPTE =	00375
62	773 W 00023	D 0129	04 T		18950
		D 0164	03 T		08555
		D 0216	02 P		06581
		D 0240	04 T		43287
		D 0241	04 T		06565
		D 0245	04 P		08797
		D 0247	04 P		23110
		D 0252	04 T		18875
		D 0254	04 T		22945
		D 0255	03 T		02565
		D 0263	02 T		03416
		D 0276	03 P		11075
		D 0277	A 03 T		63775
		D 0277	B 03 P		00212
		D 0278	02 P		02930
		D 0284	03 P		19047
		D 0399	03 T		143945
		D 0400	03 T		29506
		E 0134	01 T		16235
		E 0144	01 T		26660
		E 0543	02 T		26865

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE				
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub.Fisc	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	773	W	00023		F	0021			02	T					15074
									* TOTAL DU COMPTE =						519070
62	773	W	00055		D	0268			A	03	P				02688
					D	0270				02	J				01408
					D	0273				02	P				20750
					D	0285			K	03	P				17961
					D	0398				03	P				11227
					D	0401				03	T				09992
					D	0570			J	02	P				12509
					D	0570			K	03	P				12508
					E	0143				01	T				10650
									* TOTAL DU COMPTE =						99693
					* TOTAL COMMUNE DE SAMER										777692
62	821	P	00020	O	AE	0040				02	P				04690
					AE	0041				02	T				22450
									* TOTAL DU COMPTE =						27140
62	821	W	00016		AH	0078				02	P				32516
									* TOTAL DU COMPTE =						32516
					* TOTAL COMMUNE DE TINGRY										59656
									Parcellaire total						1158937
									Total R.C. des terres taxées						
-----															
					ELEVAGES SPECIALISES	CHEP PRES									15

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-04-19-00024

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC DES  
PIERRES BLANCHES.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Réf. :62-23028  
Réf. DRAAF : 61

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

**GAEC DES PIERRES BLANCHES**

**Messieurs BOUTIN Thibaut, Gauthier  
64 rue principale  
62550 HESTRUS**

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 19/01/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement d'exploitation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 63 ha 79 a 97 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au preneur en place concerné par les parcelles visées par votre projet, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a crossbar and a long horizontal stroke extending to the right.

Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23028**

**GAEC DES PIERRES BLANCHES** représenté par **Messieurs BOUTIN Thibaut, Gauthier** demeurant à **HESTRUS** a déposé un rescrit pour 63 ha 79 a 97 ca

<b>Communes</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Superficie</b>
MARQUAY	ZC 0001	ha 19 a 40 ca
MONCHY BRETON	ZE 0046	6 ha 99 a 85 ca
	ZE 0053	ha 49 a 27 ca

DRAAF

R32-2023-04-19-00025

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC LE PETIT  
HESMOND.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

GAEC LE PETIT HESMOND

Madame, Monsieur MAQUAIRE Ambre et  
Florian

95 route d'Embry  
62990 HESMOND

Réf. :62-23120

Réf. DRAAF : 67

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 15/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation de Madame Ambre MAQUAIRE et de Monsieur Florian MAQUAIRE au sein de l'EARL LE PETIT HESMOND qui va devenir le GAEC LE PETIT HESMOND.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- l'installation de Madame Ambre MAQUAIRE s'effectue sans apport de foncier,
- l'installation de Monsieur Florian MAQUAIRE s'effectue sans apport de foncier,
- Madame Ambre MAQUAIRE remplit la condition de capacité professionnelle,
- Monsieur Florian MAQUAIRE remplit la condition de capacité professionnelle,
- Madame Ambre MAQUAIRE est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- Monsieur Florian MAQUAIRE est pluriactif et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/8

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande  
n°62-23120

**GAEC LE PETIT HESMOND**

Madame MAQUAIRE Ambre et , Monsieur MAQUAIRE Florian demeurant à HESMOND a déposé un rescrit pour : 109 ha 51 a 74 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES									SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	(1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	ETQ	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	157	F	00007			A	0200			03	P			0	20	40
							0201			03	P			0	20	95
							0203			03	P			0	73	15
							0316			01	P			1	00	08
							ZA 0042			J 01	T			1	57	40
							ZA 0042			K 02	T			1	57	40
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	G	00011			ZA	0032			02	T			0	47	10
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	M	00028	O		A	0361			01	P			0	18	87
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	M	00035			ZA	0034			03	T			0	20	50
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	M	00044	O		A	0359			01	P			0	00	25
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	M	00047			ZB	0036			J 03	P			1	38	40
							ZB 0036			K 04	P			1	38	40
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									
62	157	M	00049			A	0360			01	P			0	01	79
							<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>									

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	Sub. Fiac	CLASSE	Groupes Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca		
			(1)														
62	157	S	00006		A	0950			01	P						00221	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>00221</b>
62	157	V	00003		ZA	0029			02	T						30550	
					ZA	0035			03	T						01280	
					ZA	0037			03	T						05110	
					ZB	0003			J	03 P						27405	
					ZB	0003			K	04 P						27405	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>91750</b>
																<b>* TOTAL COMMUNE DE BOUBERS LES HESMOND</b>	<b>181440</b>
62	293	D	00200	O	ZN	0032			J	03 T						02426	
					ZN	0032			K	04 T						27574	
																<b>* TOTAL COMMUNE D' EMBRY</b>	<b>30000</b>
62	449	C	00057		A	0286			J	01 T						30274	
					A	0286			K	04 T						15136	
					A	0309				02 P						09400	
					ZB	0030			J	01 T						03917	
					ZB	0030			K	02 T						07833	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>66560</b>
62	449	F	00017		A	0441			J	01 P						11886	
					A	0441			K	02 P						23772	
					ZB	0036			J	02 T						08020	
					ZB	0036			K	03 T						04010	
					ZC	0002				01 T						08260	
					ZC	0003				04 T						10090	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>66038</b>
62	449	G	00037	O	A	0310				01 P						05810	
					ZC	0012			J	02 P						06390	
					ZC	0012			K	03 P						06390	
					ZH	0010				01 T						13830	
					ZH	0011				01 T						05760	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>38180</b>
62	449	M	00049	O	ZB	0026			J	02 T						04170	
					ZB	0026			K	03 T						04170	
																<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>	<b>08340</b>
62	449	M	00090		ZB	0028			J	01 T						08383	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	ETC	Sub.Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
			(1)												
62	449	M	00090		ZB	0028			K 02	T					1 67 67
									* TOTAL DU COMPTE =						2 51 50
62	449	M	00100		ZB	0024			J 02	T					0 14 00
					ZB	0024			K 03	T					0 14 00
									* TOTAL DU COMPTE =						0 28 00
62	449	M	00104		A	0487			01	P					0 03 80
					A	0488			01	P					0 18 35
					A	0493			01	P					0 05 18
									* TOTAL DU COMPTE =						0 27 31
62	449	M	00105		A	0343			01	J					0 17 00
					A	0344			01	P					0 67 50
					A	0491			01	P					0 90 90
					A	0492			01	P					0 47 18
					ZB	0031			J 01	T					0 99 23
					ZB	0031			K 02	T					1 98 47
					ZC	0006			J 02	T					1 14 56
					ZC	0006			K 03	T					1 14 57
					ZC	0006			L 04	T					1 14 57
									* TOTAL DU COMPTE =						8 03 98
62	449	M	00146		ZD	0014			02	T					3 20 00
									* TOTAL DU COMPTE =						3 20 00
62	449	M	00147		ZC	0015			04	P					0 20 00
									* TOTAL DU COMPTE =						0 20 00
62	449	M	00148		ZD	0001			J 03	T					1 89 15
					ZD	0001			K 04	T					0 63 05
									* TOTAL DU COMPTE =						2 52 20
62	449	M	00149		ZD	0015			02	T					1 21 00
									* TOTAL DU COMPTE =						1 21 00
62	449	M	00152		A	0489			01	P					0 18 39
					A	0506			01	P					0 01 51
									* TOTAL DU COMPTE =						0 19 90
62	449	T	00036		ZE	0047			J 01	T					2 26 46

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BIC	Sub. Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ce
62	449	T	00036		ZE	0047			K 02	T			226	47
						0047			L 03	T			226	47
						<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>			<b>679</b>	<b>40</b>				
62	449	V	00023		ZB	0018			02	T			345	30
						0033			02	T			379	70
						0007			03	T			184	70
						0013			J 03	P			118	53
						0013			K 04	P			237	07
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>1265</b>	<b>30</b>											
<b>* TOTAL COMMUNE D' HESMOND</b>													<b>557</b>	<b>77</b>
62	522	+	00020		C	0189			02	J			006	55
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>006</b>	<b>55</b>											
62	522	B	00114	O	ZC	0009			03	T			099	81
						0019			02	P			111	74
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>211</b>	<b>55</b>											
62	522	C	00014		ZD	0017			02	T			094	72
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>094</b>	<b>72</b>											
62	522	D	00075	O	C	0648			K 01	P			015	00
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>015</b>	<b>00</b>											
62	522	D	00126		ZC	0103			J 02	T			032	28
						0103			K 03	T			032	27
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>064</b>	<b>55</b>											
62	522	D	00160	O	ZC	0033			02	T			113	84
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>113</b>	<b>84</b>											
62	522	D	00161		ZC	0018			02	P			177	60
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>177</b>	<b>60</b>											
62	522	F	00043		D	0459			K 04	T			073	95
<b>* TOTAL DU COMPTE =</b>		<b>073</b>	<b>95</b>											
62	522	M	00028		C	0004			J 02	T			011	15
						0004			K 03	T			011	15
						0005			J 02	T			029	73
						0005			K 03	T			029	72
						0006			02	T			009	30
						0216			02	P			015	50

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES														
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE			
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub-Fisc	CLASSE	Groupe Culturel	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE	
													Ha	A Ca
62	522	M	00028			C 0549			K 01 P				0 15 91	
						ZC 0021			02 T			1 69 70		
						ZC 0034			02 T			3 67 01		
						ZC 0075			02 P			0 24 40		
						ZC 0076			02 P			0 81 65		
						ZC 0102			A 01 T			0 49 65		
						ZC 0102			B 01 P			1 13 45		
						ZC 0108			03 T			0 19 35		
						ZD 0019			02 T			1 33 03		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	M	00059			ZC 0020			03 T				1 69 61	
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	R	00025			ZE 0029			J 02 T				1 69 55	
						ZE 0029			K 03 T			1 69 55		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	R	00031	O		ZC 0082			02 P				0 73 00	
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	R	00035	O		ZC 0072			J 02 T				1 59 53	
						ZC 0072			K 03 T			0 79 77		
						ZE 0033			02 T			1 08 22		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	T	00039	O		ZC 0049			J 02 T				1 05 89	
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	T	00054			ZE 0026			02 P				0 99 97	
						ZE 0031			02 T			0 31 82		
						ZE 0032			02 T			0 80 48		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	T	00058			ZC 0101			J 01 T				0 18 85	
						ZC 0101			K 03 T			0 18 85		
						* TOTAL DU COMPTE =								
62	522	T	00069			C 0545			01 P				0 21 57	
						C 0547			01 P			0 05 29		
						C 0565			01 P			0 01 40		

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																	
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO (1)	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTQ	Sub. Fisc	CLASSE	Groupe Culture	ANT	CULT CAD	SUPERFICIE				
													Hs	A	Cs		
62	522	T	00069			C 0566			01	P				0	14	78	
						C 0567			01	P				0	23	37	
						C 0568			01	P				0	19	34	
						* TOTAL DU COMPTE =											
* TOTAL COMMUNE DE LOISON SUR CREQUOISE															32	09	30
62	635	G	00024		ZE	0080			04	P							
													* TOTAL COMMUNE D' OFFIN				
Parcelle total															110	68	57
Total R.C. des terres taxées																	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-04-19-00026

Contrôle des structures - Rescrit - GAEC  
NICOLAS ROGER.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23070  
Réf. DRAAF : 60

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

GAEC NICOLAS-ROGER

Madame, Monsieur, NICOLAS Corine et Hervé  
4 rue de Faubourg  
62127 PENIN

**Objet :** prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf. :** article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 16/02/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en la réunion des exploitations individuelles de Monsieur NICOLAS Hervé et de Madame NICOLAS Corine en GAEC. Les deux associés détiennent la capacité professionnelle agricole et leurs revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
n°62-23070

**GAEC NICOLAS-ROGER** représenté par **Madame NICOLAS Corine et Monsieur NICOLAS Hervé** demeurant à **PENIN** a déposé un rescrit pour : 112 ha 72 a 76 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZH 0056	1 ha . 44 a. 70 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZH 0068	2 ha . 06 a. 50 ca.
CHELERS	ZH 0044	ha . 20 a. 50 ca.
CHELERS	ZH 0045	ha . 89 a. 70 ca.
CHELERS	ZH 0046	ha . 63 a. 40 ca.
CHELERS	ZH 0060	ha . 41 a. 60 ca.
CHELERS	ZE 0042	ha . 81 a. 70 ca.
CHELERS	ZE 0028	ha . 49 a. 10 ca.
CHELERS	ZE 0029	2 ha . 04 a. 90 ca.
CHELERS	ZI 0014	ha . 32 a. 70 ca.
CHELERS	ZA 0072	ha . 31 a. 05 ca.
CHELERS	ZA 0073	1 ha . 44 a. 74 ca.
CHELERS	ZA 0075	1 ha . 35 a. 32 ca.
CHELERS	ZA 0071	ha . 43 a. 11 ca.
CHELERS	ZA 0074	ha . 17 a. 25 ca.
CHELERS	ZH 0064	ha . 85 a. 60 ca.
CHELERS	ZH 0065	ha . 9 a. 45 ca.
CHELERS	ZI 0012	ha . 78 a. 60 ca.
CHELERS	ZI 0013	ha . 17 a. 00 ca.
TINCQUES	ZL 0059	ha . 86 a. 70 ca.
CHELERS	ZA 0017	ha . 43 a. 70 ca.
CHELERS	ZE 0045	4 ha . 57 a. 40 ca.
CHELERS	B 0725	1 ha . 44 a. 24 ca.
CHELERS	B 0681	ha . 25 a. 39 ca.
CHELERS	B 0771	ha . 17 a. 67 ca.
CHELERS	B 0772	ha . 41 a. 99 ca.
CHELERS	B 0746	ha . 62 a. 55 ca.
CHELERS	ZA 0056	1 ha . 12 a. 40 ca.
CHELERS	ZA 0057	ha . 45 a. 00 ca.
CHELERS	ZA 0055	1 ha . 12 a. 40 ca.
CHELERS	ZA 0016	2 ha . 63 a. 70 ca.
CHELERS	ZA 0018	ha . 27 a. 60 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
CHELERS	ZA 0019	ha . 43 a. 00 ca.
CHELERS	ZA 0020	ha . 60 a. 30 ca.
CHELERS	ZA 0021	1 ha . 69 a. 80 ca.
CHELERS	ZA 0024	1 ha . 28 a. 60 ca.
CHELERS	ZA 0025	ha . 38 a. 30 ca.
CHELERS	ZA 0026	ha . 45 a. 30 ca.
CHELERS	ZI 0010	1 ha . 83 a. 20 ca.
CHELERS	B 0659	1 ha . 26 a. 26 ca.
TINCQUES	ZM 0006	ha . 89 a. 80 ca.
TINCQUES	ZM 0007	ha . 73 a. 40 ca.
TINCQUES	ZM 0008	ha . 10 a. 00 ca.
TINCQUES	ZL 0115	1 ha . 39 a. 57 ca.
TINCQUES	ZL 0003	ha . 89 a. 60 ca.
TINCQUES	ZL 0004	ha . 60 a. 90 ca.
TINCQUES	ZL 0013	1 ha . 88 a. 20 ca.
TINCQUES	ZL 0117	ha . 57 a. 73 ca.
TINCQUES	ZL 0001	ha . 54 a. 30 ca.
TINCQUES	ZB 0021	ha . 75 a. 00 ca.
BERLES MONCHEL	ZB 0063	2 ha . 78 a. 12 ca.
BERLES MONCHEL	ZB 0038	ha . 42 a. 80 ca.
BERLES MONCHEL	ZB 0065	ha . 92 a. 98 ca.
BERLES MONCHEL	ZB 0064	7 ha . 14 a. 10 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZE 0075	1 ha . 43 a. 44 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZE 0076	ha . 79 a. 39 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZE 0077	2 ha . 05 a. 16 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZE 0074	ha . 61 a. 74 ca.
BAILLEUL AUX CORNAILLES	ZE 0098	ha . 37 a. 00 ca.
BOUVIGNY BOYEFFLES	ZC 0152	ha . 27 a. 35 ca.
BOUVIGNY BOYEFFLES	ZC 0178	1 ha . 97 a. 86 ca.
BOUVIGNY BOYEFFLES	ZC 0176	1 ha . 83 a. 24 ca.
CHELERS	ZI 0047	1 ha . 60 a. 00 ca.
HERMAVILLE	ZI 0003	1 ha . 66 a. 00 ca.
HERMAVILLE	ZI 0005	ha . 53 a. 40 ca.
HERMAVILLE	ZI 0004	ha . 29 a. 60 ca.
HERMAVILLE	ZI 0006	2 ha . 44 a. 40 ca.
HERMAVILLE	ZI 0002	ha . 82 a. 20 ca.
HERMAVILLE	ZI 0007	ha . 61 a. 60 ca.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Communes	Références cadastrales	Superficie
HERSIN COUPIGNY	AS 0088	2 ha . 05 a. 23 ca.
HERSIN COUPIGNY	ZB 0028	ha . 66 a. 25 ca.
HERSIN COUPIGNY	ZB 0028	ha . 40 a. 04 ca.
HERSIN COUPIGNY	ZB 0035	ha . 38 a. 09 ca.
HERSIN COUPIGNY	ZL 0005	ha . 17 a. 42 ca.
HERSIN COUPIGNY	ZL 0005	ha . 7 a. 05 ca.
HERSIN COUPIGNY	AM 0001	ha . 25 a. 85 ca.
LIGNY SAINT FLOCHEL	ZE 0011	ha . 47 a. 00 ca.
LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA 0021	ha . 21 a. 10 ca.
LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA 0022	ha . a. 20 ca.
LIGNY SAINT FLOCHEL	ZA 0023	3 ha . 25 a. 80 ca.
MARQUAY	ZE 0027	2 ha . 88 a. 33 ca.
MARQUAY	ZE 0027	ha . 68 a. 65 ca.
MARQUAY	ZE 0029	ha . 38 a. 40 ca.
MARQUAY	ZD 0007	ha . 84 a. 01 ca.
MARQUAY	ZE 0030	ha . 60 a. 29 ca.
MARQUAY	ZE 0030	ha . 2 a. 80 ca.
MARQUAY	ZE 0031	2 ha . 33 a. 25 ca.
MARQUAY	ZE 0031	ha . 67 a. 30 ca.
MARQUAY	ZE 0028	ha . 27 a. 16 ca.
PENIN	ZC 0006	1 ha . 61 a. 80 ca.
PENIN	ZD 0021	5 ha . 44 a. 60 ca.
PENIN	ZD 0027	1 ha . 59 a. 30 ca.
PENIN	ZD 0028	1 ha . 63 a. 60 ca.
PENIN	ZD 0029	ha . 67 a. 30 ca.
PENIN	ZD 0035	2 ha . 14 a. 40 ca.
PENIN	ZD 0057	1 ha . 74 a. 80 ca.
PENIN	ZH 0005	2 ha . 46 a. 00 ca.
PENIN	ZH 0007	2 ha . 26 a. 50 ca.
PENIN	ZH 0006	1 ha . 91 a. 50 ca.
PENIN	ZD 0055	1 ha . 59 a. 30 ca.

DRAAF

R32-2023-04-19-00027

Contrôle des structures - Rescrit - SEBERT  
Guislain.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole**

Réf. :62-23066  
Réf. DRAAF : 57

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Monsieur SEBERT Guislain  
850 rue principale  
62127 AMBRINES

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 17/02/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 42 ha 05 a 94 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

1/3

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet, elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique et  
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23066**

**Monsieur SEBERT Guislain** demeurant à **AMBRINES** a déposé un rescrit pour : 10 ha 54 a 51 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur
AMBRINES	A77	ha 73 a 75 ca	GAEC LOCQUET
	A107	ha 58 a 65 ca	
	A108	ha 18 a 45 ca	
	A109	ha 21 a 20 ca	
	A111	1 ha 27 a 80 ca	
	A117	1 ha 28 a 73 ca	
DENIER	ZC39	2 ha 13 a 40 ca	Libres d'occupation
	ZC90	4 ha 12 a 53 ca	

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

DRAAF

R32-2023-04-19-00028

Contrôle des structures - Rescrit - SENECHAL  
Thérèse.odt



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
des Hauts-de-France

Service régional de la performance  
économique et environnementale des  
entreprises  
Service instructeur :  
DDTM du Pas-de-Calais  
Service économie agricole

Madame SENESCHAL Thérèse  
245 rue de grigny  
62650 BEZINGHEM

Réf. :62-23103  
Réf. DRAAF : 75

**Objet** : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

**Réf.** : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 07/03/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 45 ha 84 a 47 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La présente prise de position ne vous exonère pas, le cas échéant, de l'accomplissement des formalités de dépôt de demande d'autorisation ou de déclaration auprès du service instructeur compétent en matière de contrôle de structures.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 19 avril 2023

Pour le préfet, par subdélégation,  
La chargée de mission foncier contrôle des structures  
du service régional de la performance économique  
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande**  
**n°62-23103**

**Madame SENESCHAL Thérèse** demeurant à **BEZINGHEM** a déposé un rescrit pour : 45 ha 84 a 47 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE				
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Lieu Valeur Cultures Spéciales Non Taxés					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFEXE	SECTION	NUMERO PLAN	SI	Sub. N°	CLASSE Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca			Euros	Clas		
62	127	S	00003		B	0130			02	T		05820			3186	F	TREIZE MES TREIZE MES SENESCHAL CLAUDE JULES PA			
					B	0133			02	P		10535			5763	F				
					B	0178			J	02	T	38190			20964	F				
					B	0176			K	03	T	76380			33330	F				
					B	0267			01	P		05984			4422	F				
					B	0369			J	02	T	19513			10712	F				
					B	0369			K	03	T	19513			8514	F				
					* TOTAL DU COMPTE =							175935			86900					
62	127	S	00024		B	0141			K	01	P	05170			3822	D	LE HANEAU SENESCHAL PATRICE CLAUDE			
					* TOTAL DU COMPTE =							05170			3822					
62	127	S	00026		B	0370			K	02	T	31344			17206	F	TREIZE MES			
					B	0370			L	03	T	31343			13677	F	TREIZE MES			
					* TOTAL DU COMPTE =							62687			30883		SENESCHAL CLAUDE JULES PA			
62	127	S	00029		B	0139			A	01	P	00585			402	F	LE HANEAU SENESCHAL CLAUDE JULES PA			
					* TOTAL DU COMPTE =							00585			402					
				* TOTAL COMMUNE DE BEZINGHEM												244377			122057	
62	296	H	00017		A	0001			02	T		15985			8774	F	LA CHAPELLE HOCHART DAVID ROLAND JEAN			
					* TOTAL DU COMPTE =							15985			8774					
62	296	S	00021		A	0168			02	T		02460			1351	F				
					A	0170			J	02	T	53996			29642	F				

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES													CARACT. MSA			LIEU-DIT / NOM DU PROPRIETAIRE					
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C REEL		Lieu Valeur Cultures Spéciales Non Taxés						
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFEXE	SECTION	NUMERO PLAN	SI	Sub. N°	CLASSE Cultures	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca			Euros	Clas			
62	296	S	00021		A	0170			K	03	T	13499			5891	F	SENESCHAL CLAUDE JULES PA				
					* TOTAL DU COMPTE =							69955			36884						
62	296	S	00025		A	0015			02	T		07420			4073	E	SENESCHAL PATRICE CLAUDE				
					* TOTAL DU COMPTE =							07420			4073						
62	296	S	00033		A	0020			J	02	T	42227			23181	F	LE FOND VI				
					A	0020			K	03	T	21113			9213	F	LE FOND VI				
					* TOTAL DU COMPTE =							63340			32394		SCOTT BRIGDET MARY JOSEPH				
				* TOTAL COMMUNE D'ENQUIN SUR BAILLONS												196700			82125		
62	670	C	00173		C	0009			A	03	T	36070			23354	F	LE BOIS D				
					C	0009			B	04	P	21300			8239	F	LE BOIS D				
				* TOTAL COMMUNE DE PREURES							57370			31603		CAUX MARIE MADELEINE SUZA					
				Parcelles total												458447			235785		
				Total R.C. des terres taxées												235785			235785		dont 78 85 en propriété

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France**  
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50  
courriel : [srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr)